

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le
ID : 038-213801004-20250225-DEL_20250225_02-DE



Séance du 25 février 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vingt-cinq février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Philippe DALBON, Karim DALIBEY, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Audrey BUISSON, Amina GHAFIR, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON, Anne LAURENT, Martine PUGLISI

Excusés : Jérôme LOOSDREGT

Secrétaire de séance : Mme Audrey BUISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 21 février 2025	Vendredi 21 février 2025	Mardi 4 Mars 2025

2. Approbation et signature d'une convention d'autorisation de rejet des eaux usées traitées par une installation d'assainissement non collectif dans un milieu superficiel

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R121-1 à R714-2,

Considérant que l'établissement ne peut déverser ses rejets d'eaux usées industrielles directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne disposant pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant,

Il est indiqué au conseil municipal qu'il est nécessaire de définir les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées de l'établissement, dans le réseau public d'assainissement.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention d'autorisation de rejet des eaux usées traitées par une installation d'assainissement non collectif dans un milieu superficiel,
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférant.

Décision : Adoptée à l'unanimité

